

Chairman



Monsieur Xavier BETTEL
Formateur
Ministère d'Etat
L-2910 Luxembourg

Luxembourg, le 7 novembre 2018
Référence GH0/CSE/DME

Concerne : Formation d'un nouveau gouvernement suite aux élections législatives 2018

Monsieur le Formateur,

Au nom des membres de l'ABBL et en mon nom personnel, je tenais à vous adresser mes félicitations pour votre nomination par le Grand-Duc en tant que Formateur du nouveau gouvernement issu des élections législatives du 14 octobre.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans l'accomplissement de cette haute mission, dont l'objectif est d'aboutir à la constitution d'un gouvernement et à la rédaction de son programme d'action pour la législature à venir.

Comme vous le savez, le secteur bancaire joue un rôle primordial dans le financement de l'économie luxembourgeoise et fait partie, avec plus de 26.000 employés, des principaux employeurs du pays. Le secteur financier apporte une valeur ajoutée considérable au PIB national, de l'ordre de 27%, dont 10% sont attribuables au secteur bancaire proprement dit. Celui-ci est plus solide aujourd'hui qu'il ne l'était avant la crise financière et inscrit son développement dans le cadre du marché européen et le strict respect des règles régissant celui-ci. Aussi, il nous paraît crucial pour un nouveau gouvernement de se donner tous les moyens pour assurer le **maintien et le développement d'un secteur bancaire performant au Luxembourg**.

Au regard de ces quelques constatations, je me permets de faire écho à la communication, lors de la période préélectorale, des **7 priorités de l'ABBL** par le biais de notre brochure « Réflexions et priorités de l'ABBL à l'attention des partis politiques » (que vous retrouverez en annexe). Aussi, il me paraît opportun de vous faire part des quelques explications et observations complémentaires qui suivent, lesquelles, je l'espère, vous seront utiles dans l'accomplissement de votre mission de Formateur du nouveau gouvernement.

Le **soutien de la compétitivité de la place financière** nous paraît constituer la clé de toute politique durable en matière de finances publiques. Il nous paraît dès lors particulièrement important de repenser certaines approches, que ce soit (i) le **renforcement du Haut Comité de la Place Financière (HCPF)**, lequel doit davantage servir comme un catalyseur d'idées, (ii) l'instauration d'un **ministère ou d'un secrétaire d'État dédié à la place financière** (allégeant la charge de travail déjà considérable du Ministère des Finances), ou (iii) une **amélioration du processus de transposition des directives européennes** (respect des délais, consultation



is a member of



préalable et systématique du secteur, tout en évitant toute surréglementation au niveau national ou « *goldplating* »). La compétitivité de la place financière est également conditionnée par des facteurs purement financiers. À cet égard, il est indispensable de suivre la voie déjà proposée par le Conseil d'État et **dégager le secteur privé du financement** intégral des frais de fonctionnement **de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)**.

Dans un contexte de coûts opérationnels et réglementaires en forte hausse, il nous paraît par ailleurs nécessaire de faire un **usage raisonné du levier fiscal pour les entreprises** par l'adoption de certaines mesures fiscales bien ciblées en accord avec les évolutions internationales. Ainsi, une **baisse du taux global d'imposition des collectivités** au niveau moyen prépondérant au sein de l'Union Européenne (**21%**) nous paraît essentielle, tout comme une **abolition de l'impôt sur la fortune**, laquelle libérerait des liquidités échappant actuellement au marché bancaire national.

En assurant le maintien d'un secteur bancaire performant au Luxembourg, le regard doit se tourner vers le futur. Avec une place financière solidement engagée dans la **finance durable** et dans le développement d'un environnement favorable à l'économie de demain, les deux grands défis auxquels le secteur bancaire est actuellement confronté sont **l'attraction, le développement et la rétention des talents** ainsi que **la mise en oeuvre de la transformation digitale**.

Il est crucial d'intégrer les fondamentaux du marché du travail de demain en ménageant un **cadre fiscal adapté et attractif pour les talents et les hauts potentiels**, mais également en assurant un **cadre aussi flexible que possible en matière de temps de travail**. Au niveau de la formation, il est tout aussi important de donner toute sa place à **l'éducation financière pour former des adultes responsables** et de développer la **formation continue**, de préférence en étroite collaboration avec un futur **pôle universitaire** pour les recherches appliquées à la finance et l'économie. Il est en effet urgent de remédier à l'inadéquation actuelle des profils des jeunes arrivant sur le marché du travail avec les besoins croissants de la place financière en profils hautement qualifiés.

La **transformation digitale** est sans aucun doute actuellement la plus grande opportunité pour le secteur bancaire. Cela ne cache néanmoins pas l'énorme défi que présente la concurrence de **nouveaux arrivants** sur le marché, qui sont peu ou pas réglementés et bénéficient de ce fait d'un avantage concurrentiel non négligeable par rapport au secteur bancaire. Cette absence de réglementation présente un danger potentiel pour la protection de l'investisseur. En **confiant le sujet du numérique à un seul ministère ou à un secrétaire d'Etat dédié à la transformation digitale**, le prochain gouvernement devrait ainsi assurer que tous les prestataires de services financiers soient **réglementés et surveillés de manière égale** assurant ainsi aux clients une **protection équivalente** et des conditions concurrentielles équitables entre opérateurs de marché. Étant conscient des risques de **cyber-sécurité** qui peuvent surgir dans le cadre de la transformation digitale, le secteur bancaire souhaite par ailleurs souligner son intérêt à s'associer, de manière constructive, à tout dispositif national en cette matière.

Nous devons enfin faire le constat que notre appareil étatique a accumulé au cours des dernières décennies d'énormes déficits et une inertie déconcertante en matière de coordination interministérielle et de mobilité au sein de la fonction publique ainsi que, au niveau européen et international, en ce qui concerne la représentation du Luxembourg au sein des institutions en charge de l'élaboration de la législation financière. Dans le souci de promouvoir un **État moderne et efficace dans un contexte de plus en plus international**, nous insistons dès lors qu'un futur gouvernement (i) améliore la **coordination entre les différents ministères et administrations** qui travaillent sur un même dossier, (ii) promeuve activement la **mobilité professionnelle au sein de la fonction publique**, (iii) crée un **pôle judiciaire dédié aux affaires financières et économiques** fonctionnant en anglais, (iv) développe une **politique ciblée et active de placement d'experts luxembourgeois** à des postes clés au sein des institutions européennes compétentes pour l'élaboration de la législation applicable aux services financiers et bancaires. Il est crucial que le nouveau gouvernement se fixe dans ce domaine des objectifs concrets et ambitieux pour combler le retard accumulé.

Je me tiens bien volontiers à votre disposition pour discuter des éventuels commentaires ou questions que nos propositions pourraient appeler et ose espérer que celles-ci trouvent leur place dans le futur accord de coalition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Formateur, à l'expression de notre plus haute considération.



Guy HOFFMANN
Chairman